

CONSEIL D'ECOLE
PROCES-VERBAL

REUNION du mardi 5 novembre 2024

maternelle

ECOLE élémentaire

 primaire

Adresser :

- 2 exemplaires à l'inspecteur de l'Education nationale de circonscription

- 1 exemplaire au maire

	Nom	Fonction	Présent	Absent
Pour la municipalité				
Mr	Nigay	Mr le Maire	x	
Mme	Van Boxstael	Adjointe		x
Pour les représentants de l'école				
Mr	HUET Benoit	Parent d'élève élu titulaire	x	
Mme	ALIZAR Elie	Parent d'élève élu titulaire	x	
Mme	HACHEMI Sarah	Parent d'élève élu titulaire	x	
Mme	PASAYIGIT Elmas	Parent d'élève élu titulaire	x	
Mme	HIAUX Bénédicte	Parent d'élève élu titulaire		x
Mr	GERBEAUX Maxime	Parent d'élève élu titulaire		x
Mme	SAN MARTIN Géraldine	Parent d'élève élu titulaire		x
Pour l'école				
Mr	AUBERT	Inspecteur de l'éducation nationale		x
Mme	SCHINKLER	Enseignante PS /MS	x	
Mme	LEROY	Enseignante MS/GS	x	
Mme	GERBAULT	Enseignante GS/CP	x	
Mme	LEMAIRE	Enseignante CP/CE1	x	
Mme	ANCIAUX	Enseignante CE1/CE2	x	
Mme	PAPIN	Enseignante CE1/CE2	x	
Mme	COSSON	Enseignante CM1	x	
Mme	TALLON	Enseignante CM1/CM2	x	
Mme	ROUSSEL	Atsem	x	
Mme	SIMONINI	Atsem	x	

Procès-verbal établi le 4 novembre 2025

Le président, directeur de l'école,

Nom : Mme Anciaux

Le secrétaire de séance,

Nom : Mme COSSON

TITRE ET DEVELOPPEMENT

- heure de début de séance : 18h - heure de fin de séance : Secrétaire de séance : Mme Cosson

- **Présentation des nouveaux membres du conseil d'école**

Pour les parents élus titulaires :

HUET Benoit ,ALIZAR Elie,HACHEMI Sarah, PASAYIGIT Elmas, HIAUX Bénédicte, GERBEAUX Maxime, SAN MARTIN Géraldine

Pour les enseignants : *Mme Schinkler, Mme Leroy, Mme Gerbault, Mme Lemaire, Mme Anciaux et Mme Papin, Mme Cosson et Mme Tallon.*

- **Rappel des attributions du conseil d'école :**

Le conseil d'école vote le règlement intérieur et établit le projet d'organisation de la semaine scolaire. Il peut donner son avis sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions concernant la vie de l'école. Les questions à rajouter doivent être données 3 jours avant le conseil sinon elles seront traitées au prochain conseil d'école.

Chacun des membres de droit dispose d'une voix en cas de vote. Les parents suppléants peuvent assister aux réunions mais ne peuvent voter qu'en l'absence du parent titulaire : jamais plus de parents votants que de classes dans l'école. C'est le directeur d'école qui préside le Conseil d'école et donc qui mène les débats, distribue la parole, organise le vote si besoin. C'est le directeur qui rédige le procès-verbal (compte-rendu) de la séance, qui le signe et qui le fait contre-signer après accord, par le secrétaire-adjoint qui aura été désigné en début de séance. Le secrétaire adjoint est pour ce soir Mme Cosson.

- **Présentation des résultats des élections des parents d'élèves**

Cette année, Mme Anciaux remercie Mr Huet, Mme Pasayigit et Mme Hachemi qui ont aidé à la préparation du matériel de vote ainsi que Mme San Martin qui étaient présents au dépouillement.

Les élections, cette année, se sont déroulées uniquement par correspondance.

Nombre d'inscrits : 250; Nombre de votants : 156 ; Nombre de bulletins blancs ou nuls : 12

Nombre de suffrages exprimés (S) :144; Taux de participation : 62.4% en hausse par rapport aux années précédentes

Résultats : Nombre de sièges à pourvoir (N) : 7 ; Quotient (S/N) : 20.57

Les membres du conseil d'école ont adoptée à l'unanimité le vote pour le vote par internet si le coût est inférieur ou équivalent à l'achat des enveloppes.

- **Vote du règlement intérieur de l'école**

Lecture du règlement intérieur.

Dans l'école, Mme Cosson est le référent PHARE. Journée du harcèlement le 6 novembre 2025.

Le règlement département a été modifié ce qui nous oblige à modifier notre règlement intérieur. Les modifications sont mise en rouge.

Une partie dans le paragraphe Prévention dans la lutte contre le harcèlement, une autre dans le suivi scolaire avec les familles (les deux parents sont destinataires des mêmes informations scolaires, ils doivent alors tous les deux être connectés à l'ENT), ajout également au niveau des RGPD en lien avec le livret scolaire, partie sécurité (l'usage de la cigarette électronique est interdite dans l'enceinte de l'école et les chiens doivent être tenus en laisse autour de portail de l'école).

L'équipe enseignante aimerait que la mairie ajoute un panneau pour rappeler que les chiens doivent être tenus en laisse aux abords de l'école.

Vote du nouveau règlement :

Il est adopté à l'unanimité. Il sera transmis aux parents via l'ENT et un accusé de réception/lecture à signer sera transmis par la pochette de liaison.

- **Organisation pédagogique de l'école**

Des modifications ont été faites fin août par rapport à ce qui avait été annoncé au dernier conseil d'école car il y a eu de nombreuses inscriptions en moyenne section pendant les vacances.

PS/MS	MS/GS	GS/CP	CP/CE1	CE1/CE2	CM1	CM1/CM2
18+6	10+13	6+17	8+16	18+7	25	8+17
Mme Schinkler	Mme Leroy	Mme Gerbault	Mme Lemaire	Mme Anciaux et Papin	Mme Cosson	Mme Tallon

Mme Anciaux, la directrice, est déchargée le mardi et un jeudi sur 3 cette année.

Une moyenne de 24,14 élèves par classe.

La municipalité emploie deux atsems : Mme Roussel est rattachée à la classe de Mme Schinkler (PS/MS) et Mme Simonini est rattachée à la classe de Mme Leroy (MS/GS). Mme SIMONINI aide pour les préparations dans la classe de GS/CP et va dans la classe de GS/CP tous les jours un temps.

Mme Gerbault sera en mi-temps thérapeutique à partir du 10 novembre jusqu'au début de son congé de maternité. Les lundis et les mardis Mme Jean aura la charge de la classe.

L'équipe enseignante recommande aux parents d'élèves de partager le message qu'il n'est pas nécessaire de tenter de régler les éventuels conflits en se rendant directement chez les familles concernées. Un dialogue avec l'école facilite les communications.

- **Présentation du matériel pédagogique utilisé dans les classes :**

Cette année, les programmes ont changé pour tous les niveaux de la PS au CM2. Le Programme EVAR (Education à la vie affective et relationnelle) à l'école primaire repose sur trois axes développés tout au long de la scolarité :

- Se connaître, vivre et grandir sereinement dans son corps
- Rencontrer les autres, construire des relations respectueuses et s'y épanouir
- Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable.

Au CP, la méthode de lecture est « Taoki » et en maths, c'est le fichier « Vivre les maths » nouvelle édition conforme aux nouveaux programmes.

Au CE1, les manuels utilisés sont « Outils pour les maths » et « Outils pour le français » et un classeur MDI questionner le monde, « Graphémo » pour l'orthographe.

Au CE2: manuels utilisés sont « Outils pour les maths » et « Outils pour le français » et en plus cette année deux méthodes fonctionnant avec des parcours différenciés « 1,2,3 parcours maths » et « parcours EDL » afin d'accentuer la différenciation car certains élèves ne savent pas lire. MHM maths.

CM1: En maths : « Nouveaux outils pour les maths », en français « Grammaire au jour le jour », « Dictées et histoire des arts »

CM2 : En mathématiques, nous utilisons « J'aime les maths » des éditions Belin, "Structurer le vocabulaire" de chez LEA et parfois le manuel Histoire Géographie, Magellan des éditions Hatier est complété en géographie par le classeur de chez MDI et en Anglais la méthode Cup of tea. « Dictées et histoire des arts » cycle 3 chez Retz.

- **Consignes de sécurité à tenir en cas d'alerte Plan Particulier de Mise en Sureté**

Une fiche récapitulative sera transmise aux parents concernant les accidents majeurs.

Lecture de la fiche « les bons réflexes en cas d'accidents majeurs en cas d'alerte. »

Durant cette année scolaire, nous devons procéder à trois exercices dont un avant les vacances d'octobre. Nous avons déjà effectué une alerte incendie qui doit être faite dans le premier mois qui suit la rentrée des classes. 6 classes sortent du côté de la maternelle donc le rassemblement se fait au niveau du chemin et 1 classe sort côté élémentaire donc le rassemblement se fait sur le terrain de pétanque (comme avant). Une alerte PPMS a eu lieu le 16 octobre. Le scénario est donné par l'inspection. Il s'agissait d'un risque

chimique, nous devons nous confiner. Tout le monde a pu se cacher rapidement. Une autre alerte incendie sera faite dans l'année ainsi qu'une alerte PPMS confinement.

- **La charte de la laïcité**

Lecture de la Charte. Une version pour enfants existe et des articles de cette charte seront étudiés dès le CE2.

- **Bilan des évaluations nationales du CP au CM2.**

Les enseignantes ont fait passer les évaluations nationales du CP au CM2 en français et en mathématiques. Les enseignantes ont saisi les réponses des élèves sur une application sans les corriger. Les résultats ont été transmis aux parents.

Au CP, les résultats ont été meilleurs en français qu'en mathématiques. Peu d'élèves à besoins mais plus d'élèves fragiles. Placer un nombre sur une droite gradué, résolution de problèmes, reproduire un assemblage sont les compétences

Pour les CE1,

- lecture à voix haute de mots et de texte, compréhension de phrases lues seul
- placer un nombre sur une droite graduée
- écrire des nombres entiers

Pour les CE2, plus d'élèves fragiles qu'à besoins. Tous lecteurs.

- écrire des mots de dictée
- identifier les principaux constituants de la phrase

+ : lecture à voix haute

- mémoriser les faits numériques
- poser et calculer
- résolution de problème

En CM1, le taux d'élèves a besoin et fragile est important.

+ placer un nombre sur une droite gradué

+ résoudre des problèmes

- mémoriser les faits numériques et les procédures (calcul mental)
- écrire des mots (orthographe)
- lecture

Pour les CM2, bon niveau cette année

- calcul mental
- calcul posé
- fluence

+ placer un nombre sur une droite gradué

+ résoudre des problèmes

- **Les activités aquatiques**

Les GS, CP, CE1 et CE2 iront à la piscine au deuxième trimestre du 16 décembre au 27 mars inclus. Et les GS de la classe de Mme Leroy iront deux fois par semaine du 25 mai au 26 juin.

- **Les langues vivantes**

▪

L'anglais est enseigné dans les classes élémentaires à partir du CP. En CP, CE1 et CE2 l'apprentissage est essentiellement oral.

▪ Les activités pédagogiques complémentaires (APC)

Elles peuvent prendre différentes formes : une aide méthodologique, une aide pour pallier aux difficultés scolaires ou des projets (ex : lecture à voix haute des grands aux plus petits, théâtre). Elles ont lieu le soir de 16h30 à 17h30 pour les élèves d'élémentaire (jusqu'à 17h00 en CP). L'enseignante propose à certains élèves en fonction de ses objectifs et les parents peuvent accepter ou refuser que leur enfant y participe. Ils en sont informés par le biais de la pochette de liaison.

Mme Schinkler, Mme Leroy, Mme Tallon et Mme Cosson vont mettre en place un projet autour du SRAV cette année pour les élèves de CM1 et de CM2.

▪ Projet pédagogique mis en place dans l'école

- Jardinage : Mme. Leroy aimerait un buisson devant sa classe afin que les élèves empruntent le chemin dédié sans couper par le parterre. Des iris peuvent être plantés mais l'utilisation d'un géotextile est demandée pour tester sur une partie des parterres.
- L'école participera à la cérémonie de commémoration du 11 : lecture de lettres (CM1/CM2), des dessins qui seront exposés dans la salle du Conseil à la mairie (les deux classes de CE1/CE2 et CM1), fabrication de bleuets distribué le jour de la commémoration (les GS/CP et CP/CE1) et chant de la Marseillaise à 10h00.
- L'école (de la GS au CM2) ont participé à l'opération « Nettoyons la nature » le vendredi 26 septembre et continue ce projet dans la cour, à chaque récréation une classe est en charge de nettoyer la cour de récréation.
- Toutes les classes, de la PS au CM2, ont participé au défi départemental « Marche, cours et sois endurant » du 18 septembre au 20 octobre. Les enfants ont cumulé cette année 1926 km (nb de km parcourus X nb d'élèves)
- Chorale : thème comédie musicale
- CE1/CE2 : projet théâtre avec une représentation la veille du spectacle de la chorale
- GS/CP : correspondance avec l'IME de Nogent.
- CM1/CM2 : jeu traditionnel (domino, cartes ...)
- Banc de l'amitié : l'équipe enseignante aimerait qu'un ancien banc de la cour de récré soit poncé et peint afin de devenir le banc de l'amitié. Il s'agit d'un banc sur lequel les élèves peuvent aller s'ils sont seuls afin de trouver des camarades pour jouer.

La mairie annonce qu'il n'y aura pas de scène cet hiver.

▪ Modalité des activités physiques quotidiennes

Sur le temps périscolaire : Le midi, il y a 2 services de cantine. Les élèves qui ne mangent pas sont invités à faire des activités physiques dehors (quand le temps le permet).

A l'école :

En maternelle, les APQ ne sont pas obligatoires mais des randonnées sont désormais régulièrement organisées.

En élémentaire, des jeux de cour sont mis en place : foot, basket, jeux d'adresse, ping-pong, cordes à sauter etc... Il y a un planning pour que toutes les classes aient accès aux différents ateliers.

Une salle de jeux calmes est également ouverte pendant la récréation sous la surveillance d'une enseignante.

▪ Bilan de la coopérative scolaire

Mme Gerbault est la mandataire de la coopérative.

2349 euros ont été versés par les familles en septembre. Lors de la fête de l'école, l'école a eu comme bénéficiaire 661.15 euros (163.70 euros pour la tombola et 342.45 euros pour les programmes et 155 euros lors de la chorale).

Une vente de chocolats aura lieu pour Noël.

L'équipe enseignante remercie l'association des parents d'élèves La Récré pour les 170 euros donnés suite aux bénéficiaires de la fête d'école. Ce budget sera utilisé pour renouveler les jeux de cour.

- **La bibliothèque**

Florence Gonçalves, la nouvelle bibliothécaire, est présente le jeudi matin pour accueillir les classes. Les classes de la PS au CM2 se rendent à la bibliothèque régulièrement.

- **Point sur les travaux réalisés et à venir**

Nous remercions M. le Maire pour les jeux de cour maternelle déjà installés. L'équipe maternelle regrette que sa demande concernant le sens d'installation du toboggan n'ait pas été respectée.

Il reste à faire : les marquages au sol de la cour élémentaire, les films anti-chaleur sur les portes vitrées, prises pour les ordinateurs, étagères dans les niches en CP-CE1

Concernant les marquages, la mairie dit n'avoir pas compris le plan fourni pour les réaliser. L'alarme visuelle PPMS sera installée courant janvier.

- **Les budgets**

La municipalité alloue à l'école 50 euros par élève.

Pour les photocopieurs : Les photocopies et l'entretien du HP sont pris en charge à 100% par la mairie soit environ 2350 euros. L'entretien du Canon est pris à 50 % par la mairie et les autres 50% sur le budget alloué à l'école : 532.80 euros. Les photocopies faites sur le Canon non comprises dans le forfait sont payées intégralement avec le budget alloué à l'école soit cette année 28 euros.

La photocopieuse couleur a été changée car l'ancienne ne fonctionnait plus. Celle-ci ne fonctionne plus avec un abonnement mais par l'achat de cartouche.

Le budget a été intégralement utilisé. Il permet d'acheter les fournitures scolaires aux enfants (cahier, classeur ...), de nouveaux manuels mais aussi des jeux (en maternelle).

La mairie va finir de passer les dernières commandes cette semaine.

- **Noël**

Le chocolat chaud aura lieu comme d'habitude en deux services le vendredi 19 décembre matin.

Le Père-Noël passera à la salle polyvalente pour la remise des cadeaux sans estrade.

L'équipe enseignante suggère de contacter l'ILEP pour une scène.

L'association « La Récré » proposera un spectacle au mois de décembre (le matin pour les classes de maternelle et les CP, l'après-midi pour les classes élémentaires).

- **Les dates des conseils d'école et autres dates importantes**

Vendredi 6 mars 2026 (17h45) et Mardi 2 juin 2026 à 17h45.

Une estrade est demandée pour la chorale de Noël le vendredi 19 décembre à 15h15, pour la représentation théâtrale (CE1/CE2) **le mardi 7 avril à 17h30** , pour **la chorale le jeudi 9 avril à 17h30** (CP au CM2) et pour le spectacle de fin d'année le **26 juin 2026 à 18h.**

- **Autres questions des parents d'élèves**

Aucune question

La séance est levée à 19h10